

Département Psychologie et bien-être au travail

Quel est l'apport de la psychologie du travail en Médecine du travail ?

La psychologie du travail est une application de la psychologie qui s'intéresse à l'homme au travail sous tous ses aspects. Sa pratique a surtout été axée sur des tâches d'orientation, d'évaluation, de recrutement ou de gestion du personnel.

Aujourd'hui, la question des risques psychosociaux et la prévention de la souffrance au travail prennent une place de plus en plus importante.

Ainsi, le psychologue en Médecine du travail, par son expertise, va agir pour préserver la santé des hommes et des femmes au travail et l'équilibre de l'entreprise. Il peut donc aussi bien intervenir au niveau d'une personne, des équipes de travail qu'au niveau de l'organisation.

En quoi le service Psychologie du Travail du STM peut-il aider les entreprises affiliées ou les salariés des entreprises affiliées ?

Les psychologues du STM mettent à disposition des entreprises affiliées leurs compétences pour diverses actions :

- **L'information/ la formation du personnel**

[Pour en savoir plus sur les formations psychologie et bien-être au travail](#)

- **Les interventions en entreprise**

Pour en savoir plus, consulter le [Département Psychologie du travail](#).

- **Les consultations**

Des consultations sont proposées par les psychologues du STM. Il s'agit avant tout d'apporter au salarié une aide, une écoute et l'orienter, si besoin, vers des spécialistes qui assureront une prise en charge.

Les consultations s'adressent à tout salarié des entreprises affiliées au STM qui pourrait présenter les signes d'un mal-être au travail, d'un stress, d'un harcèlement moral ou sexuel, d'un stress post-traumatique, etc.

Ce service est compris dans les cotisations, n'entraînant donc aucun frais ni pour le salarié ou l'entreprise. C'est une démarche confidentielle, qui se fait sur la base du volontariat et en dehors du temps de travail.

Pour les demandes de consultations, contactez le [Département Psychologie du Travail](#).

Quels sont les tarifs des prestations?

Les consultations et les séances de sensibilisation n'entraînent pas frais pour les entreprises affiliées au STM. Elles sont comprises dans leurs cotisations. Néanmoins, le STM se réserve le droit de facturer une prestation qui dépasserait le cadre légal de ses missions (ex. : les formations, l'audit psychosocial, etc.). Dans ce cas, après une analyse de la demande par notre service, une offre préalable est soumise à l'entreprise pour accord.

Comment faire une demande au Département Psychologie du Travail ?

Les entreprises qui souhaitent se renseigner ou bénéficier des services proposés peuvent faire leurs demandes au Département Psychologie du Travail.

Pour les demandes de consultations, contactez le [Département Psychologie du Travail](#).